

2. DROITS DE LA PERSONNE, DÉMOCRATISATION ET BON GOUVERNEMENT : POLITIQUE ET OBJECTIFS POUR L'ACDI

Les droits de la personne se fondent sur la dignité inhérente à l'être humain. Comme l'affirme la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée en 1948, « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ». La démocratisation permet la participation réelle des citoyens au processus décisionnel et à l'exercice du pouvoir dans la société, tant par l'entremise de processus démocratiques officiels que par celle d'organisations appartenant à la société civile qui expriment les préoccupations des citoyens. Le bon gouvernement (ou la saine gestion des affaires publiques) garantit, de la part des gouvernements, un exercice du pouvoir efficace, intègre, équitable et responsable.

On est profondément attaché, dans le monde entier, aux valeurs qui sous-tendent les droits de la personne, la démocratie et le bon gouvernement et qui sont, entre autres, le respect de la dignité de l'être humain, la justice, l'équité, la participation et la responsabilité. L'importance que la population canadienne accorde à ces valeurs se manifeste dans les efforts déployés en vue de régler des problèmes relatifs aux droits à tous les niveaux de notre société, et ce, par le biais du système juridique, d'institutions fédérales et provinciales, ainsi que par l'action d'organismes communautaires dans l'ensemble du pays.

Le respect des droits de la personne, la démocratisation et le bon gouvernement sont importants en eux-mêmes pour la sécurité individuelle des enfants, des femmes et des hommes, et le développement des sociétés dans lesquelles ils vivent.

Ces trois volets font partie intégrante du mandat de l'ACDI, qui est de soutenir le développement durable dans les pays en développement afin de réduire la pauvreté et de rendre le monde plus sûr, plus juste et plus prospère. La vision que l'Agence a du développement durable fait fond sur le lien intrinsèque qui, dans toute société, existe entre les processus politiques, économiques, écologiques, sociaux et culturels. L'ACDI s'emploie à intégrer cette notion dans son action de promotion du développement. Le fait de reconnaître que la répartition équitable du pouvoir et des ressources, au sein des sociétés et entre elles, et que la participation de leur population à la prise de décision sont essentielles à la réussite de l'action de l'Agence, vient étayer cette vision.

Pris ensemble, le respect des droits, la démocratisation et le bon gouvernement créent le cadre général de la société à l'intérieur duquel les efforts que les populations déploient pour leur développement, que ce soit à titre individuel, au sein d'organismes de la société civile ou par l'intermédiaire de leurs gouvernements, peuvent se révéler fructueux. L'intérêt qui attache le Canada à voir le monde devenir plus juste, plus stable et plus prospère exige que le gouvernement canadien, par l'intermédiaire de l'ACDI, s'attaque aux questions liées aux droits de la personne, à la démocratie et au bon gouvernement dans le contexte de la promotion du développement durable. Les initiatives que prend l'ACDI sur les plans du dialogue et des programmes ayant trait au respect des droits de la personne, à la démocratie et au bon gouvernement dans les pays en